

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition  
écologique et solidaire  
Transports

---

## **Direction générale de l'aviation civile**

### **Décision du 13 mars 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)**

NOR : TRAA1907403S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu le code de la commande publique en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vigueur jusqu'au 31 mars 2019 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 10 décembre 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord,

**Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord.

M. François-Xavier Dulac, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques ;

Mme Maryse Lartigue, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Elisabeth Cartier, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Annie Ostrowsky, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 15 000 euros hors taxes, à :

M. Jean-Claude Caye, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, chef de cabinet à Athis-Mons ;

M. Sébastien Montet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef du département « surveillance » à Roissy ;

M. Bertrand Cazes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au chef du département « surveillance » à Roissy ;

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Nord.

M. Florian Linke, attaché principal d'administration de l'Etat, délégué Hauts-de-France Sud ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint du délégué Hauts-de-France Sud.

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 4 000 euros hors taxes, à Mme Hoaï thu N'Guyen N'Goc-Aubier, agent contractuel, médecin de région.

## **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer dans un système d'information financier les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 et 24 du décret du 7 novembre 2012 susvisé dans le cadre du budget annexe « contrôles et exploitations aériens », à M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, chef de la cellule « contrôle de gestion » à Athis-Mons.

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer dans un système d'information financier les opérations de dépenses mentionnées aux articles 29, 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012

susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens »,  
à :

Mme Martine Mignot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle,  
gestionnaire finances à Athis-Mons ;

M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef  
de la cellule « contrôle de gestion » à Athis-Mons ;

Mme Hadjila Bakhta, adjointe d'administration principale de deuxième classe de l'aviation  
civile, gestionnaire finances à Athis-Mons.

#### **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de  
pouvoir adjudicateur, à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité  
de l'aviation civile Nord ;

M. François-Xavier Dulac, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au  
directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques ;

Mme Maryse Lartigue, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du département  
« gestion des ressources » à Athis-Mons, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

Mme Elisabeth Cartier, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département  
« gestion des ressources » à Athis-Mons.

#### **Article 7**

La décision du 26 septembre 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de  
l'aviation civile Nord) est abrogée.

#### **Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et  
solidaire.

Fait le 13 mars 2019

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile

P. CIPRIANI